



REGLEMENT PARTICULIER DEFINITIF FUN RACING CARS



01 - 02 & 03 Octobre 2021

L'Association Sportive Automobile ARMGNAC BIGORRE

Nom de l'épreuve : FUN RACING CARS
Circuit : PAUL ARMAGNAC - NOGARO
Date de l'épreuve : 01 - 02 & 03 Octobre 2021 **Nombre de jours :** 3
Niveau de l'Epreuve : REGIONALE à Participation Etrangère Autorisée

Permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées n° R47 du 24 Août 2021

Permis d'organisation de la FFSA n° 502 du 26 Août 2021

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Sportif FUN CUP 2021.

Ce meeting compte pour le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées coefficient 1 et le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	DIVIES Caroline	licence n° 170200
Membres :	BERRINI Nathalie	licence n° 259283
	DUFFAUT Didier	licence n° 110437

Directeurs de Course :

FRILLOUX Laurent	licence n°21361
BOUVERET Arnaud	licence n° 41874
MORISSEAU Patrick	licence n° 28737

Stagiaires :

HAMICHE Amar	licence n° 33073
SARTHE Robert	licence n° 9928

Commissaire Technique :

THOUANEL Jacques	licence n° 16564
VIALLET Stephen	licence n° 239603

Médecin Chef :

BECOUARN Yves

Commissaire délégué à la sécurité :

SARTHE Robert licence n° 9928

Pilote safety car :

LESCOS Didier licence n° 40536

Chronométrage :

GUEGUEN Christian	licence n° 9258
ACEVEDO Françoise	licence n°254095
JULIA Annick	licence n°254094

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires en annexe.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives : le Jeudi 30 Sept. 2021 de 18 h à 20 h
Vérifications administratives et techniques : le Vendredi 01 Oct. 2021 de 8 h à 11 h (LIGIER JS CUP)
le Vendredi 01 Oct. 2021 de 8 h à 18 h (FUN CUP)
le Samedi 02 Oct. 2021 de 8 h à 16 h (FUN CUP)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus par le responsable de plateaux.

Tous les pilotes devront être détenteurs d'une licence internationale, nationale ou régionale concurrent conducteur auto en cours de validité et émise par la FFSA ou d'un Titre de Participation Régional Circuit.

En Fun Cup, le type de licence minimum requis sera le Titre de Participation Régional Circuit.

Seules les licences ou les titres de participation délivrés par la FFSA peuvent être acceptés.

Montant des frais de participation : - NOGARO FUN CUP : 2 600 €
- NOGARO LIGIER : 3 700 €

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : **LIGIER JS CUP _ FUN CUP**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : Conforme au cahier des charges de la catégorie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit **Paul ARMAGNAC** bénéficie d'une licence de parcours n° **19** valable jusqu'au **17/03/2023**.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 3 636 m
Pôle : à droite départ « ARRETE » - à gauche départ « LANCE »
Nombre de voitures admis aux essais : FUN CUP Essais : 74 / Course : 62
LIGIER JS CUP Essais : 65 / Course : 54
Panneau officiel d'affichage : Tour de contrôle
Salle de briefing : 1^{er} étage en dessus des stands
Parc fermé : à l'arrière du bâtiment technique

ARTICLE 10P. PRIX

A l'issue des courses, les points seront distribués selon le barème suivant :

- Le vainqueur obtiendra 100 points, quel que soit le nombre de participants au départ de l'épreuve.
- Le deuxième obtiendra (100 - 5)
- Le troisième (100 - 7), le quatrième (100 - 9), le cinquième (100 - 11), le sixième (100 - 12), etc jusqu'à la dernière équipe classée.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **10**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 extincteurs à poudre de 9 kg**

Nombre de commissaires de piste : **22**

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

Nota : les postes 14 & 14 bis seront sans commissaires. Ces postes sont couverts par le poste 13 qui lui comprend des commissaires ainsi que des feux.

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance est équipée du matériel nécessaire à la réanimation.

Une équipe d'extraction n'est pas prévue dans le respect du cahier des charges.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique. NON

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement)